

COLLÈGES- GRILLES HORAIRES

L'organisation des enseignements obligatoires et facultatifs

Les enseignements obligatoires regroupent les enseignements communs et les enseignements complémentaires. **Les établissements peuvent enrichir les enseignements facultatifs.**

Les enseignements obligatoires

Sur les 26 heures d'enseignements obligatoires, **les enseignements complémentaires** (enseignements pratiques interdisciplinaires – EPI – et accompagnement personnalisé – AP) **représentent 3 heures en 6^e (cycle 3) et 4 heures en 5^e, 4^e, 3^e (cycle 4)**. La répartition entre les enseignements complémentaires est fixée par le conseil d'administration de l'établissement après avis du conseil pédagogique.

Les enseignements facultatifs

Les établissements qui le souhaitent peuvent proposer à leurs élèves davantage d'enseignements facultatifs :

- **Langues et cultures de l'Antiquité** en 5^e, 4^e, 3^e
- **Bilangues** : une deuxième langue vivante étrangère ou régionale dès la 6^e
- **Langues et cultures régionales** en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e
- **Langues et cultures européennes** en 5^e, 4^e, 3^e
- **Chant chorale**

Une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin.

Les horaires en sixième (cycle 3)

Le cycle 3, cycle de consolidation, unit le cours moyen 1^{re} année (CM1), le cours moyen 2^e année (CM2) et la classe de sixième. Il permet ainsi d'améliorer la continuité et la cohérence des apprentissages, en prenant appui sur un programme d'enseignement rédigé pour l'ensemble des trois années.

L'année de sixième a pour objectif d'affermir les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire.

Un livret scolaire, contenant notamment les bilans périodiques de cycle 3 et le bilan de fin de cycle 2, est transmis par les écoles aux équipes du collège afin de favoriser la mise en place d'un accompagnement pédagogique dans le cadre des enseignements dispensés en sixième (enseignements communs et enseignements complémentaires). Il peut aider par exemple à la constitution de groupes selon les besoins des élèves, ou encore lorsque cela s'avère nécessaire, de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves du niveau sixième de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Français	4h30
Mathématiques	4h30
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3h
Langue vivante	4h
Sciences de la vie et de la Terre Physique-chimie	3h
Éducation physique et sportive	4h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1h + 1h Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.
Soutien ou approfondissement en français ou en mathématiques	1h
<u>Devoirs faits</u>	Temps à définir selon les besoins de l'élève
Total	26 heures

Sur ces 26 heures, 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé et/ou d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

Les horaires en cinquième, quatrième et troisième (cycle 4)

Le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de cinquième, de quatrième et de troisième. Il permet aux élèves de développer leurs connaissances et compétences dans différents champs disciplinaires. Chaque élève prépare progressivement, y compris dans le cadre des différents parcours éducatifs (Avenir, Citoyen, éducation artistique et culturelle, santé), sa poursuite d'étude pour une intégration à venir dans le monde économique et professionnel. L'année de troisième est l'occasion pour les élèves de participer à une séquence d'observation du milieu professionnel.

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

Enseignements	cinquième	quatrième	troisième
Français	4h30	4h30	4h
Mathématiques	3h30	3h30	3h30
Histoire-géographie			
Enseignement moral et civique	3h	3h	3h30
Langue vivante 1	3h	3h	3h
Langue vivante 2	2h30	2h30	2h30
Sciences de la vie et de la Terre	1h30	1h30	1h30
Physique-chimie	1h30	1h30	1h30
Technologie	1h30	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	3h	3h	3h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de			

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

Enseignements	cinquième	quatrième	troisième
2 heures hebdomadaires sur un semestre.			
<u>Découverte des métiers</u>	Ces activités sont intégrées dans l'emploi du temps des élèves le plus possible en dehors des temps d'enseignements.		
Total		26 heures par niveau	

Sur ces 26 heures, 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et/ou enseignements pratiques interdisciplinaires).

S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.